

# Normes éditoriales - Revue Sextant

## Règles à respecter pour la présentation des volumes

### Présentation des références bibliographiques

NE PAS utiliser le système dit « Harvard », avec des références du type (De Waele, 2000 : 21) dans le texte et les références en fin d'article.

Mettre les références EN NOTE DE BAS DE PAGE en respectant les normes ci-après.

- Noms d'auteurs **sans** majuscules (sauf à l'initiale), précédés de l'initiale (ou des initiales) du prénom (pour les initiales du prénom, on indique la ou les consonnes du début suivie(s) d'un point : P. pour Pierre ; Chr. pour Christian ; J.-Fr. pour Jean-François).
- Titre des ouvrages en italiques.
- S'il s'agit d'un article paru dans une revue, mettre en italiques le nom de la revue et mettre le titre de l'article entre guillemets (modèle « S. Saurugger » ci-dessous).
- S'il s'agit d'une contribution à un ouvrage collectif, voir le modèle « D. Flore » ci-dessous.
- Ne pas oublier le lieu de publication (ville) pour les ouvrages, l'année de publication, l'indication des pages auxquelles le lecteur est renvoyé.
- Utiliser l'abréviation *JO* pour le *Journal officiel des Communautés européennes* et indiquer en lettres le mois de publication.

### Exemple

K. Lenaerts et P. Van Nuffel, *Constitutional Law of the European Union*, Londres, Sweet & Maxwell, 1999, p. 533.

S. Saurugger, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, 52/4, 2002, p. 378.

D. Flore, « Reconnaissance mutuelle, double incrimination et territorialité », in G. de Kerchove et A. Weyembergh (éd.), *La reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires pénales dans l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001, p 66.

*JO*, n° L 2, 2 janvier 1989, p. 13.

Lorsqu'une source qui a déjà été citée une première fois l'est encore par la suite, on procédera comme suit :

- s'il s'agit d'un ouvrage, on ne reprend que le prénom et le nom de l'auteur, ainsi que le cas échéant le titre de l'article, puis on indique *op. cit.*, pour terminer par les indications relatives aux pages et paragraphes pertinents ;
- s'il s'agit d'un article, la même règle s'applique, mais l'on peut remplacer *op. cit.* par *loc. cit.* ;
- si le même auteur est cité deux ou plusieurs fois successivement, il suffit de placer *ibidem* (ou *ibid.* ou *idem* ou *id.*) après la première citation ;
- s'il s'agit d'un document ou d'un arrêt, on reprend normalement la référence, quitte à l'abrégé (en ne donnant plus la date de l'arrêt ou le titre complet de l'affaire) ;
- de manière générale, on *peut* (mais on ne doit pas) donner des précisions sur la première fois que l'on a cité sa source, en indiquant par exemple *op. cit. supra* note 4.

### Bibliographie

Comme les références indiquées *supra*, sauf que le nom précède l'initiale :

Lenaerts K. et Van Nuffel P., *Constitutional Law of the European Union*, Londres, Sweet & Maxwell, 1999, p. 533.

Saurugger S., « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, 52/4, 2002, p. 378.

Flore D., « Reconnaissance mutuelle, double incrimination et territorialité », in G. de Kerchove et A. Weyembergh (éd.), *La reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires pénales dans l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001, p 66.

## ***Subdivisions***

Les limiter à 3 niveaux de sous-titres. Par exemple

**Les origines de l'article 300 et son évolution (1<sup>er</sup> niveau de sous-titre : rom. grasses)**

***Les différentes phases de la procédure (2<sup>e</sup> niveau de sous-titre : ital. grasses)***

***Les négociations (3<sup>e</sup> niveau de sous-titre : ital. maigres)***

## ***Ponctuation***

.	un. Deux
,	un, deux
;	un ; deux (précédé d'un espace insécable)
:	un : deux (précédé d'un espacement insécable)
?	un ? deux (précédé d'un espacement insécable)
!	un ! Deux (précédé d'un espacement insécable)
«»	« un » (avec espacements insécables) « un « deux » un »
–	un – deux – un (avec tirets moyens – et non des traits d'union – et espacements insécables)
-	un-deux
p. 1	avec espace insécable.
t. 1	avec espace insécable.
n° 1	avec espace insécable.
vol. 1	avec espace insécable.

## ***Divers***

Appels de notes (précédés d'un espace insécable) *avant* les signes de ponctuation mais après le deuxième guillemet à la fin d'une citation.

Ne jamais opérer de coupures au sein des mots avec des traits d'union.

Les notes seront en numérotation continue et placées en bas de page.

Fournir

- les tableaux en **corps 9, en Helvetica**, au format maximum de 19 x 12 cm (surface utile de la page imprimée) ;
- les schémas, cartes, figures... au format 1/1 (maximum de 19 x 12 cm), en noir et blanc : pour les figures, graphiques, ... la police à utiliser est de l'**Helvetica, en corps 9** ;
- les cartes en noir et blanc, au format maximum de 19 x 12 cm (surface utile de la page imprimée).